VILLE DE
BALMA

SMEAT
à l'attention de Monsieur le Président
de la Commission d'enquête
11, boulevard des Récollets
CS 97802
31078 Toulouse Cedex 4

Réf. : 936-16 /FH
Objet : Première révision SCoT : éléments à intégrer

SMT-004-1

Dossier suivi par : Floriane HAINAUT
☎ 05.61.24.82.21.
@ f.hainaut@mairie-balma.fr

Balma, le 31 OCT. 2016

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la tenue de l'enquête publique relative à la première révision du SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine, je souhaite pouvoir insister sur l'importance de la prise en considération des réserves émises par le Conseil Métropolitain de Toulouse Métropole dans le cadre de l'avis des personnes publiques associées sur le projet de SCoT arrêté.

En effet, pour la commune de Balma, les quelques modifications, reprises ci-dessous, revêtent une importance toute particulière au regard du projet d'aménagement du territoire que notre municipalité s'est attachée à définir sous la forme d'un Plan Guide.
Ce dernier met, entre autre, l'accent sur la préservation des espaces naturels en lien avec le corridor écologique de la vallée de l'Hers et sur les besoins en termes d'équipements pour pouvoir faire face au développement de la commune.

Les éléments à intégrer une fois l'enquête publique terminée, ont été travaillés en concertation avec Toulouse Métropole. Ils sont en parfaite adéquation avec l'objet de la révision engagée. Malheureusement, il ne nous a pas été possible d'intégrer, avant arrêt du projet, nos observations et ce compte tenu des agendas des uns et des autres qui n'étaient malheureusement pas compatibles.

Le Conseil communautaire a pu délibérer le 14 avril 2016 donnant à cette occasion un avis favorable sous réserve au projet de SCoT arrêté.
Les réserves émises sur le Document d'orientation et d'Objectifs (DOO), pour ce qui concerne la commune de Balma, sont les suivantes :

Toute correspondance doit être adressée à :
Monsieur le Maire
8, Allée de l'Appel du 18 juin 1940
BP 33256- 31132 BALMA CEDEX
Tél. : 05 61 24 92 92 – Fax. : 05 61 24 52 93
maire@mairie-balma.fr – www.mairie-balma.fr

1. Sur l'Est de la commune de Balma, au contact de la commune de Flourens, le déclassement d'un espace agricole protégé et le déplacement d'un demi pixel sur ce même espace pour la réalisation d'un cimetière
2. Au Nord-Ouest de la commune de Balma, le classement en espace agricole protégé, d'un secteur situé le long de la vallée de l'Hers.
3. L'ajustement à la hausse des espaces naturels protégés le long de la vallée de l'Hers sur la commune de Balma.

Ces éléments sont repris, pour une meilleure identification de la demande au document graphique ci-joint.

Espérant que les adaptations demandées par la commune de Balma, au travers des instances métropolitaines aient retenues toutes votre attention et qu'il nous sera possible, une fois l'enquête finalisée, d'amender le projet de SCoT et ce avant son approbation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Adjointe au Maire
Déléguée à l'Urbanisme

Fabienne DARBIN-LANGE

P J : Zoom graphique du projet de SCoT arrêté indiquant les évolutions souhaitées par la commune de balma.

Toute correspondance doit être adressée à :
Monsieur le Maire
8, Allée de l'Appel du 18 juin 1940
BP 33256- 31132 BALMA CEDEX
Tél. : 05 61 24 92 92 – Fax. : 05 61 24 52 93
maire@mairie-balma.fr – www.mairie-balma.fr

Demande de classement
espace agricole à espace
agricole protégé

Pin-balma

Balma

Demande de classement
espace vert artificialisé à
espace naturel protégé

Déplacement d'1
demi pixel mixte

Demande de déclassement
agricole protégé à agricole